

Communiqué de presse

*Journée mondiale de la sécurité et
de la santé au travail*
**LA SANTÉ AU TRAVAIL EN RÉGION
ALSACE-MOSELLE**

Les trois missions de l'Assurance maladie - Risques professionnels – prévention, tarification, réparation – lui permettent de déployer une gestion globale du risque au travail.

À l'échelon régional, les Carsat assurent la tarification des entreprises et aident ces dernières à évaluer et prévenir les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

A l'échelon local, ce sont les caisses primaires d'Assurance Maladie (Cpam) qui traitent les déclarations d'accidents de travail et de maladies professionnelles et indemnisent les salariés. Carsat et Cpam œuvrent par ailleurs ensemble pour prévenir la désinsertion professionnelle des salariés.

À l'occasion de la **Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail**, célébrée chaque année le 28 avril, la Carsat Alsace-Moselle vous présente quelques actions mises en œuvre en faveur de la prévention des risques professionnels en Alsace-Moselle.

13043 visites dans les entreprises

Afin d'accompagner au plus près les entreprises de la région, l'action de la Carsat se traduit sur le terrain par la visite des ingénieurs conseils et des contrôleurs de sécurité. Ces visites permettent d'identifier directement les facteurs de risques et de proposer aux entreprises l'offre de services la plus adaptée. En 2016, 5 480 entreprises ont bénéficié de ces visites en Alsace-Moselle.

Les matinées employeurs

Rencontres réunissant les représentants (dirigeants, CHSCT...) des entreprises d'un département, les matinées employeurs sont l'occasion de sensibiliser à la prévention des risques professionnels et d'aborder des thèmes clés (aides financières, dispositifs de retour à l'emploi, déclaration sociale nominative, etc.) avec les experts de l'Assurance Maladie Risques Professionnels.

Lors de la dernière édition, 5 matinées employeurs ont été organisées par la Carsat Alsace-Moselle, réunissant 463 participants.



424 entreprises engagées dans la démarche TMS pros

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont la première cause de maladie professionnelle en France. Ils touchent tous les secteurs



d'activité sans exception. Pour aider les entreprises à prévenir ces TMS, l'Assurance Maladie - Risques professionnels a lancé le programme TMSpros. Ce programme permet aux entreprises de s'engager progressivement dans la lutte contre les TMS, via 4 étapes successives permettant de dresser un diagnostic des risques dans l'entreprise, d'identifier les bonnes solutions, de les mettre en place et d'en suivre les résultats. Avec un espace privé dédié à l'entreprise sur le site [tmspros.fr](https://www.tmspros.fr), chaque entreprise peut avancer et trouver les outils les mieux adaptés à sa situation.

FOCUS sur deux entreprises engagées dans le dispositif TMS pros

Crèche STENGER-BACHMANN STRASBOURG

La crèche STENGER BACHMANN est une crèche collective gérée par une petite Fondation. Elle est constituée de 3 établissements d'accueil de la petite enfance : une crèche collective de 80 places qui est au centre de ce travail, un multi-accueil de 20 places et un multi-accueil de 30 places. »

Les objectifs du projet de prévention des TMS ont visé à réduire l'absentéisme lié aux TMS, améliorer les conditions de travail, limiter le coût lié aux TMS.

La Fondation ne disposait pas de ressources ou de compétences spécifiques qui pouvaient soutenir ce travail, mais le choix de référents TMS issus des équipes de travail et leur proximité quotidienne a facilité le travail de sensibilisation par l'exemple plutôt que par la contrainte.

Les actions mises en place aujourd'hui par le groupe de travail, notamment les différents achats, améliorent grandement le bien-être au travail des personnes en augmentant leur confort. Ils limitent aussi le risque de TMS par le fait qu'ils permettent une réelle prise de conscience des risques et incitent à adopter de meilleures positions.

Témoignage en vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=U0mYhmQA3As&feature=youtu.be>

Entreprise SOCOMEC BENFELD

L'entreprise SOCOMEC est engagée dans une démarche d'évaluation et de prévention du risque TMS depuis plus de 10 ans. Depuis 2013 elle a lancé 7 interventions ergonomiques visant l'amélioration des conditions - de travail et la diminution du risque TMS au niveau de lignes de production et de services de logistique.

Les actions portent sur trois domaines : L'organisation (polyvalence, collectif de travail, temps de travail...), le process de production et la conception de nos produits et l'aménagement de postes de travail. Ces actions concernent l'ensemble du personnel exposé, y compris le personnel temporaire et les apprentis.

Le dispositif TMS pros a permis de structurer notre démarche de prévention et de renforcer notre dispositif de gestion du risque TMS en interne. Cet apport méthodologique est précieux, y compris pour une entreprise qui se penche depuis quelques années sur ces sujets.

Témoignage en vidéo : https://www.youtube.com/watch?feature=player_detailpage&v=wDPAzM2oNVc

Le Service Prévention de la Carsat Alsace-Moselle

Prévenir les risques professionnels et engager les entreprises dans la prévention

La Carsat est l'organisme de référence en matière de prévention des risques professionnels. La maîtrise de ces risques est un enjeu à la fois pour les hommes, l'entreprise et la société. Si les accidents du travail et les maladies professionnelles ont un coût, la prévention est un investissement. Par ses actions dans l'entreprise, la Carsat joue le rôle d'assureur des risques professionnels.

A travers cette mission, il s'agit de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles et d'améliorer les conditions de travail dans les entreprises. Cela passe par des interventions directes sur les lieux de travail, des actions collectives auprès des branches professionnelles, la conception de dispositifs d'évaluation et de prévention, une offre de formation et aussi la diffusion de bonnes pratiques et des incitations financières.

Cibler les risques majeurs

Prévenir, c'est aussi être proche des préoccupations des salariés, analyser la sinistralité et guetter l'émergence de nouveaux risques lors de l'emploi de nouvelles techniques ou technologies. Dans cette optique, la Carsat travaille notamment sur la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS), des cancers professionnels, du risque de chutes dans le BTP, et intègre la prévention dès la conception des lieux de travail avec les maîtres d'oeuvre et maîtres d'ouvrage.

Pour mieux cibler leurs actions, les ingénieurs et contrôleurs de sécurité de la Carsat concentrent leurs efforts dans des secteurs les plus exposés et sur les risques les plus importants.

Fixer le taux de cotisations des accidents du travail et des maladies professionnelles

Calculer et notifier, chaque année, le taux de cotisation des accidents du travail et des maladies professionnelles, c'est aussi le rôle de la Carsat. Le calcul du taux se fait au regard des dépenses pour indemniser ces accidents et maladies et couvrir les risques encourus selon les secteurs d'activité.

Ces cotisations payées par l'entreprise assurent les salariés contre les risques d'accidents du travail, de trajet ou de maladie professionnelle.

Le Service Prévention de la Carsat Alsace-Moselle en quelques chiffres

<http://www.carsat-alsacemoselle.fr/statistiques-regionales>

Contact presse : Pôle Communication Prévention, Tél. 03 88 14 33 10 - dominique.kessler@carsat-am.fr

Carsat Alsace-Moselle
36, rue du Doubs
67011 Strasbourg Cedex 1

www.carsat-alsacemoselle.fr



La Carsat Alsace-Moselle est un organisme de droit privé en charge d'une mission de service public et qui gère :

- la préparation et le paiement de la retraite ;
- la prévention et la tarification des risques professionnels ;
- l'aide et l'accompagnement des assurés en difficulté.

- 5,6 milliards de prestations versés à 717.409 retraités
- 773.410 salariés couverts contre le risque accident de travail en Alsace-Moselle
- 30.583 personnes aidées par le service social

La Carsat est un organisme de la Sécurité sociale